

SEANCE DU DIX OCTOBRE DEUX MIL VINGT DEUX

Le dix octobre deux mil vingt-deux à vingt-heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames GUIDO Marie, LACOUME Claire, LAFAILLE Eliane, SAUZEDE Véronique, ROUSSET Laurence, MAUPPIN, Gaétane, Messieurs FERNANDEZ David APARICIO Alexandre, MERVOYER Etienne, DUHOMME Daniel, MATEO Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : Monsieur SIRE Roland

Procurations : Monsieur FLANDIN Marc à Monsieur SIMON Gilbert,
Monsieur FROMEAUX Jean-Paul à Monsieur DUHOMME Daniel

Ordre du jour :

1. Délibération validation projet et plan de financement « Aménagement place de l'ancien hôpital militaire » - 2^{ème} tranche.
2. Délibération vente parcelle à prendre sur la parcelle AH 151 à Madame Carmen SAMPEUR.
3. Cession par l'Etat de la parcelle correspondant au cimetière militaire, afin de transformer l'ensemble en cimetière communal comprenant un carré militaire.
4. Avancement travaux « Place des Bains » 1^{ère} tranche et agrandissement parking des pêcheurs.
5. Avancement travaux (courette PRUGENT – Parvis de l'église).
6. Déplacement panneaux entrée agglomération avant carrefour route de Granès.
7. Avancement des opérations immobilières.
8. Mouvements de locataires dans les logements communaux.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 20 juin 2022. Il est validé à l'**unanimité**.

Monsieur le maire propose de modifier l'ordre du jour, en y ajoutant 1 point supplémentaire : délibération groupements de commandes pour les vérifications obligatoires des bâtiments et équipements 2023-2026 La modification de l'ordre du jour est validée à l'**unanimité**.

Madame véronique SAUZEDE est désignée secrétaire de séance.

I- Délibération validation projet et plan de financement « Aménagement place de l'ancien hôpital militaire » - 2^{ème} tranche.

Monsieur le Maire rappelle au conseil le cheminement qui a conduit ce jour à la dépose des dossiers de demandes de subventions, pour une opération qui restera le temps fort de la mandature en cours. Il rappelle le travail engagé par le CAUE et l'ATD de l'Aude depuis avril 2019, qui a permis à l'ATD de constituer le programme de l'opération approuvé le 3 août 2020.

Monsieur le maire indique que les demandes de subventions doivent être déposées en ligne sur le portail habituellement utilisé, avant le 30 octobre 2022, et qu'il convient de définir le cadencement de l'opération et le plan de financement pour mener ce projet à son terme.

Il précise que la 1^{ère} tranche est en cours de réalisation et que les travaux devraient être terminés début mai 2023.

Il expose que, s'agissant de la 2^{ème} tranche, elle s'articule sur 2 secteurs :

- secteur 2 : Allée de la source thermale, pour un montant estimé à 100 225,48€ HT

- secteur 3 : RD 118 et ses abords, pour un montant à 304 950,20€ HT,

pour un total de 405 175,67€ HT soit 486 210,80€ TTC.

Monsieur le maire propose au conseil le plan de financement suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANTS
État DETR et/ou DSIL	40%	162 070€
Région	20%	81 035€
Département	20%	81 035€
Commune	20%	81 035€
TOTAUX	100%	405 175€

Monsieur le Maire précise, que dès le plan de financement réalisé, le marché sera lancé aussitôt et les travaux pourraient commencer début septembre 2023 pour une durée de 4 mois.

Le Conseil Municipal, ouï, l'exposé du Maire, et à l'**UNANIMITÉ**, décide :

- De conduire les travaux d'aménagement de la place de l'ancien hôpital militaire de Campagne les Bains – 2^{ème} tranche en 2023
- De solliciter l'octroi de subventions pour un montant de travaux estimé à 405 175€ HT selon le plan de financement ci-après :
 - * Etat DETR et/ou DSIL.....pour 40 % soit 162 070 € H.T
 - * Régionpour 20 % soit 81 035 € H.T
 - * Département.....pour 20 % soit 81 035 € H.T
 - * Commune- Autofinancement pour 20 % soit 81 035 € H.T
- D'engager les travaux dès le plan de financement bouclé, ces derniers pourraient débuter en septembre 2023 pour une durée de 4 mois.

II- Délibération vente parcelle à prendre sur la parcelle AH 151 à Madame Carmen SAMPEUR

Madame Carmen SAMPEUR sollicite la commune afin qu'elle lui vende une parcelle de terrain qui longe sa propriété qu'elle devrait prochainement habiter, sise entre le Moulin et les ateliers communaux. Elle indique que les frais de géomètre liés à la découpe de la parcelle et les frais de notaire seraient à sa charge et demande le prix souhaité par la commune.

Monsieur le maire propose au conseil que la vente se réalise au prix de 2000€ (Deux mille euros).

Le conseil donne à l'unanimité son accord.

III- Cession par l'Etat de la parcelle correspondant au cimetière militaire, afin de transformer l'ensemble en cimetière communal comprenant un carré militaire.

Par lettre n° 1D22012279 du 6 juillet 2022, les services de l'Etat ont proposé à la commune de lui céder, à titre gratuit, la parcelle A2 sur laquelle est implanté le cimetière militaire.

Après en avoir débattu, le conseil à l'**unanimité** accepte la proposition de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour mener à bien ce changement de propriétaire.

IV- Avancement travaux « Place des Bains » 1^{ère} tranche et agrandissement parking des pêcheurs

Monsieur le maire expose au conseil l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de la place de l'ancien hôpital militaire au hameau des Bains. Il indique que les travaux liés à la réhabilitation des réseaux eau et assainissement devraient être terminés vers le 15 novembre. A suivre l'entreprise Burgat de Limoux commencera les travaux de pluvial, dont certains secteurs méritent d'être affinés eu égard à quelques découvertes faites au hasard des travaux.

L'entreprise OCTP de Quillan devrait à la même date commencer la mise en place des bordures le long de la RD118.

S'agissant de l'agrandissement du parking des pêcheurs, les travaux de mise au propre du terrain sont en cours et devraient être poursuivis en liaison avec les travaux des bains.

V- Avancement travaux (courette PRUGENT – parvis de l'église)

Les travaux de réhabilitation du parvis devraient être terminés pour le 5 novembre, date retenue pour notre journée mémorielle de novembre.

L'entreprise Marin est à pied d'œuvre et quelques modifications ont été apportées eu égard à la profondeur des marches notamment. Monsieur le maire précise que l'un des gérants de l'entreprise, Monsieur Jean-Claude Tollon a fait savoir que la pose du carrelage serait offerte à la commune du fait des excellentes relations que l'entreprise entretient avec elle et pour marquer par ce geste son attachement à la commune de Campagne sur Aude.

Le conseil municipal adresse ses plus vifs remerciements à l'entreprise Marin et fils et à ses co-gérants.

VI- Déplacement panneaux entrée agglomération avant carrefour route de Granes

Monsieur le maire informe le conseil sur l'échange qu'il a eu avec la conseillère départementale, Madame Chalavoux, au sujet d'un déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sur la RD 118 en venant d'Espéras au niveau du carrefour de Granes, suite à un accident de la circulation qui a eu lieu récemment. L'argument avancé réside en l'implantation du panneau en limite de commune avant le carrefour afin d'obliger à une réduction notable de la vitesse.

Monsieur le maire lui a rappelé que les panneaux d'entrée d'agglomération ont été récemment déplacés par la commune et qu'il conviendrait d'examiner sur place la proposition du département et que ce dernier prenne à sa charge le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération. A suivre.

VII- Avancement des opérations immobilières

-La commune doit prochainement signer la vente du terrain AL1 commune/LAGOUARDETTE et du terrain AH255 commune/SAS «Les Bords de l'Aude» les actes sont quasiment finalisés auprès de l'étude notariale BESANCENOT à Carcassonne.

-La vente de deux parcelles de terre AO 88 et AO107 commune/BONNAFOUS est en cours auprès de l'étude notariale BERNARD à Quillan.

-L'achat du bien immobilier sis au 9 rue de la gare est en cours de réalisation administrative et certaines formalités prennent plus de temps que prévu.

VIII- Mouvements de locataires dans les logements communaux

-Le logement de la poste a été loué à un couple avec deux enfants qui ont rejoint l'école communale. Il a été libéré par l'ancienne locataire qui ne sera restée que deux mois et a été rendu en bon état.

-Le logement Prugent a été loué à une dame seule avec un enfant.

-Le logement ex Cantié devrait être libéré à partir du 14 octobre. Monsieur le maire indique que le logement devra être entièrement repris par les employés communaux.

IX- Délibération groupement de commandes pour les vérifications obligatoires des bâtiments et équipements 2023-2026

Monsieur le maire expose que dans un intérêt économique, la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises (CCPA) se propose de monter un groupement de commandes avec les communes membres intéressées afin de passer conjointement un marché territoriales pour les prestations de vérifications obligatoires des installations de fourniture d'énergie, de dispositifs de lutte et d'alerte contre l'incendie, et d'équipements mis à disposition du public, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique.

Le marché sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, et pourra être reconduit jusqu'à 3 fois.

A cet effet, une convention doit être signée définissant les modalités de fonctionnement du groupement. Selon les termes de cette convention, la Communauté de communes des Pyrénées Audoises sera coordonnatrice du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, et sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chacun des membres assurera l'exécution (administrative, technique et financière) du marché portant sur l'intégralité de ses besoins, et demeure juridiquement responsable des informations collectées dans le cadre du marché. Les frais de passation du marché seront également répartis entre les membres du groupement, soit les frais de publicité au prorata du montant total du marché passé.

Il est proposé au Conseil d'intégrer ce groupement de commandes pour les prestations de vérification de tous les systèmes de sécurité incendie des bâtiments recevant du public et bâtiments régis par le Code du Travail soumis à une obligation de maintien en état de fonctionner (extincteurs, installations de désenfumage, blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), alarmes, ...), contrôle, entretien et renouvellement.

Le conseil à l'unanimité s'inscrit dans la démarche proposée par la CCPA

X- Questions diverses.

Demande de Monsieur JULIEN pour utilisation en jardin de la parcelle AN255.

Le conseil donne son accord (abstention d'Alexandre APARICIO), moyennant une convention annuelle reconductible par tacite reconduction, au prix de 100€ (cent euro) par an. La convention prendra effet le 1^{er} janvier de l'année.

Proposition financière, époux GENDRE, pour régularisation chemin SALASAR.

Dans le cadre de la régularisation du dossier lié à la vente d'une parcelle de chemin d'une superficie de 101m², les échanges avec Madame et Monsieur GENDRE permettent de trouver un compromis à la somme de 2000€ (Deux mille euros).

Cette somme permettant de participer à la fois aux frais administratifs liés à la transaction (géomètre et enquête d'utilité publique) et le prix de vente du terrain.

Le conseil après en avoir débattu accepte à la majorité (4 abstentions Alexandre APARICIO-Véronique SAUZEDE-Laurence ROUSSET-Claire LACOUME), que l'opération soit réglée sur la base de 2000€, (1800€ pour les frais administratifs et 200€ pour le prix du terrain). Les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur. Une délibération sera prise dans ce sens.

Cérémonie du Souvenir Français le samedi 5 novembre 2022.

Monsieur le maire informe le conseil du déroulé de la cérémonie du souvenir qui se tiendra dorénavant le 1^{er} samedi de novembre. Il demande aux élus sauf raison avérée d'être présents à cette manifestation au cours de laquelle on procèdera à l'inauguration du Lieu de Mémoire qui recevra l'exposition dont Madame et Monsieur SAIGNE ont fait don à la commune.

Tour de table, ont été abordés :

*Les problèmes de sécurité routière engendrés par les enfants qui jouent en bas du pont. Malgré les recommandations verbales du maire et une intervention de la gendarmerie à la demande du maire vers ces derniers, les parents ne sont pas réceptifs à ces recommandations.

Monsieur le maire adressera un courrier en recommandé à chacun d'eux.

*Le stationnement dangereux de véhicules rue de la gare devant le garage Lacroux. Le maire fera une nouvelle démarche vers le garagiste.

*L'état du revêtement impasse du Viala et chemin de la Courtade. Un devis a été demandé à l'entreprise OCTP de Quillan.

*La réparation des gouttières au foyer, pour laquelle une réparation est programmée en novembre.

*La vérification du bon fonctionnement des pompes de relevage, notamment au poste du bas du pont.

* Les vœux du maire auront lieu le 15 janvier 2023.

* Le repas des Aînés est prévu le 07 janvier 2023.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux